



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 3 MAI 2007

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
44 membres présents

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les municipales et Messieurs les municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale et de M. GAMBONI pour le service technique.

Il salue également M. Georges-A. NIPPELL pour le Régional, ainsi que M. Claude BEDA de 24 Heures.

Mme N. LINIGER et MM. J. HALDY et Ch. POLIN, Députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 44 membres
Excusés : 14 membres
Non excusé : 1 membre

Les conseillers excusés sont : MMES BOUJON, ZOIA, MM. CHIOVENDA, DUMAS, FARDEL, FAVRE M.-Etienne, FAVRE J.-Claude, GLAUSER, MEGIAS, METTRAUX, MONSUTTI, SCHWEGLER, STUTZ, TURATTI
M. KUPPER s'est excusé ultérieurement.

Avec 44 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le **procès-verbal** de la séance du 8 mars 2007 est accepté à l'unanimité

Le Président remercie, au nom de l'assemblée, la secrétaire pour son travail.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président, M. MAYOR, donne lecture de son rapport.

Votations

Vous avez toutes et tous été sollicités pour le scrutin du 11 mars dernier, concernant le dépouillement et les résultats des :

- *votation fédérale*
- *Elections du Conseil d'Etat*
- *et du Grand Conseil*

puis le 1^{er} avril pour le 2^e tour des

- *Elections du Conseil d'Etat*

Vous connaissez, comme moi, les résultats et je n'y reviendrai pas. Par contre, je tiens à remercier tous les participants qui ont « sacrifié » deux dimanches à la cause démocratique, en effectuant un travail rapide et précis, ce qui nous a permis de transmettre les résultats dans les délais prescrits.

Je pense particulièrement à M. Roland Sommer qui a spontanément développé un programme informatique qui nous a permis de détecter par anticipation les erreurs, tout en gagnant un temps précieux. Encore un grand merci Roland !

Quant aux conseillers, qui n'ont pas répondu aux convocations sans daigner s'excuser, il s'agit d'un manque de politesse, de sens civique, bref d'une auto-disqualification.

Le 1^{er} mai, *j'ai reçu une lettre de démission du Conseil et de la Commission des finances de M. Didier VANEY avec effet immédiat, dont je vous fais lecture, ainsi que de ma réponse.*

Le suppléant, dans l'ordre d'élection, est M. Luciano CIOMPI qui ne peut malheureusement être avec nous ce soir, mais qui sera présent le 31 mai prochain.

Le 2 mai, *Mme JACQUAT et votre serviteur se sont rendus au Centre social régional de Pully signer les nouveaux statuts de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux (RAS), adopté par les 34 communes.*

Pour rappel, il s'agissait du préavis n° 02/2007 accepté lors de la séance du Conseil du 8 mars dernier.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Mayor cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement au nom de votre Municipalité et je commencerai mes communications par une triste nouvelle.

Nous venons d'apprendre que notre « doyenne de cœur », Mme Lisa Fornerod nous a quitté pour un autre monde dans sa 101^{ème} année. Nous lui avons rendu hommage, l'année passée, dans le cadre du Noël des Aînés. Mme Fornerod et son mari avaient ouvert dans notre village une boulangerie épicerie en 1934. En compagnie de son fils, elle a tenu les rênes de son commerce jusqu'au 31 mars 2000, soit jusqu'à l'âge plus que respectable de 94 ans. Nous sommes nombreux à Belmont à garder un souvenir lumineux de Mme Fornerod.

Je vous propose quelques instants de silence, merci.

Quelques nouvelles du front de la *Police intercommunale*

Lors de votre séance du mois de mars, M. le Conseiller Megias était intervenu, s'agissant du « désordre » constaté autour du Refuge des Bas-Monts.

Le contrôle du lendemain a démontré que les propos de votre Collègue sont exacts, s'agissant des tags et autres « feux sauvages » autour du couvert « tous publics ».

Interpellé sur ce qui précède, notre service de voirie a confirmé que lors de leurs deux passages hebdomadaires, le travail de nettoyage « explosait » avec l'apparition des beaux jours, et surtout des nuits clémentes. Les bouteilles de bières, parfois cassées, s'étaient aussi mises à « fleurir » le long des chemins d'accès aux Bas-Monts et au couvert du 700^{ème}, dans la forêt du Signal.

Interrogée, la police intercommunale nous a confirmé avoir augmenté ses patrouilles nocturnes dans le secteur, suite à notre demande faite en automne 2006. Malheureusement, aucun constat ni identification n'a pu être établi, le comportement des usagers rencontrés aux Bas-Monts ne prêtant pas à critique.

Si nous avons constaté la pertinence de l'intervention de M. Megias, nous avons aussi pris des mesures immédiates avec la voirie, afin de juguler autant que faire se peut les dégâts dus aux incivilités. Bien nous en a pris, puisque jusqu'à la mi-avril, les traces des « lendemains de hier » ont explosé, justifiant pleinement le passage journalier de nos collaborateurs. Un dégât nous a conduit à déposer plainte contre X, les autres cas relevant de l'incivilité, nouvelle « appellation contrôlée » pour les dégâts de peu d'importance.

Une présence renforcée de la Police, particulièrement la nuit, a porté ses effets positifs, du moins pour l'instant. Quelques ados ont été identifiés, sans que l'on puisse pour autant les rendre responsables, le flagrant délit n'ayant pas été constaté. Néanmoins, les traces des passages diurnes et nocturnes n'ont pas cessé, mais elles concernent aujourd'hui des déchets abandonnés et plus des dégâts. La surveillance continue.

Un petit mot sur le couvert du 700^{ème}, où des déprédations ont aussi été commises récemment. Ne vous étonnez dès lors pas si vous croisez la voiture de police sur les chemins forestiers interdits à la circulation, particulièrement la nuit; notre but est de traiter le mal à la racine, ne serait-ce qu'en verbalisant motos et autres boguets franchissant allégrement les panneaux de signalisation.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour sa lecture et cède la parole à M. G. MOSER.

Finances

Les comptes 2006 sont bouclés, vérifiés par la fiduciaire et ont été présentés à la Commission des Finances. Voici quelques chiffres :

Bénéfice : Fr. 1'850'000.--, dû au respect des charges budgétées et à des rentrées fiscales meilleures que prévues, qui ont permis de faire les attributions complémentaires aux fonds de réserves suivants :

- Grande salle Fr. 1'000'000.-- (qui atteint ainsi Fr. 2'325'000.--)
- Création espace jeunesse et sociétés Fr. 50'000.-- (qui atteint ainsi Fr. 250'000.--)
- Solidarité Fr. 50'000.--
- Régulation péréquative Fr. 250'000.--

et ont permis également d'effectuer des amortissements supplémentaires sur les postes suivants (arrondi) :

- Terrains Fr. 150'000.--
- Rénovation collège Fr. 100'000.--
- Réseau électrique Fr. 100'000.--
- Forêts Fr. 53'000.--
- Titres Fr. 47'000.--

Le bénéfice final après ces écritures complémentaires s'élève à environ Fr. 40'000.-- qui a été porté en augmentation du capital.

Domaines

Collège

Les études des quatre bureaux d'architectes ont été rendues, étudiées par la commission spéciale et la Municipalité a pris acte du projet gagnant.

Ce dernier s'est largement détaché des autres projets et a été unanimement apprécié par la commission et la Municipalité. Il amène de nouvelles réflexions et une nouvelle vision de la façon d'appréhender la troisième extension. Les intentions de la Municipalité vous seront soumises par un préavis assorti d'une demande de crédit à la séance du conseil du 20 septembre.

Vignes

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le millésime blanc 2006 a obtenu les lauriers d'or de Terravin.

Grande Salle

Vous trouverez sur votre place un feuillet concernant l'inauguration de la grande salle du 12 mai. Inscrivez-vous qu'ils disaient, si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pourrez déguster le nouveau millésime !

Espace « Jeunesse et société » sur la parcelle no 275

Les réflexions vont bon train; deux séances ont eu lieu avec la Commission consultative d'urbanisme. Nous nous dirigeons vers une solution à trois niveaux, impliquant le moins possible de creuse dans le terrain afin de minimiser les coûts : au rez de chaussée, un espace pour les aînés, au premier étage, une nurserie et au deuxième étage, un appartement de fonction ainsi qu'un local pour une société de jeunesse.

Un préavis développant nos intentions vous sera prochainement soumis avec une demande de crédit pour l'étude.

M. MAYOR remercie M. G. MOSER pour la lecture de son rapport et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS.

Nonagénaire

En date du 20 avril, nous nous sommes rendus, avec le syndic, au domicile de Madame Odillie DEVAUD qui fêtait son 90^{ème} anniversaire en compagnie de ses enfants, petits enfants, arrière petits enfants ainsi que de son ami de « cœur » Monsieur CHABBEY, notre prochain nonagénaire. Pour la petite histoire et si Dieu ou quelqu'un d'autre le veut nous fêterons 5 nonagénaires dans la commune en 2007.

Pour la circonstance, notre photographe, Monsieur NOBS a également été convié. Nous avons partagé un apéritif « exotico-vaudois ». A cette occasion, au nom de la commune, nous lui avons offert la traditionnelle pendule proposée à nos nonagénaires.

Sociétés locales

*Le vendredi 4 mai, les samedis 5 et 12 mai à 20h30, ainsi que les dimanches 6 et 13 mai à 17h30 aura lieu à la Grande Salle de Belmont, présenté par la société théâtrale « La Grappe », la pièce intitulée *Après la pluie* de Sergi Belbel et mise en scène par Mirko Bacchini.*

Je vous invite à venir nombreux assister à cette pièce qui traite de sujets d'actualité sur un ton frais et léger.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour sa lecture et cède la parole à M. P. MICHELET

Léchire – Blessoney – Champ-Pevy

Le projet a été présenté aux riverains le 19 février à la suite de quoi, il a été mis à l'enquête publique. Celle-ci est terminée et n'a pas suscité d'opposition. Les travaux pour la mise en soumission selon la procédure sur les marchés sont actuellement en cours.

Zones 30 km/h

Les aménagements réalisés vont faire l'objet d'adaptations ponctuelles. Celles-ci seront réalisées avant l'été.

Déchets spéciaux

Nous vous rappelons que notre commune vous donne la possibilité, deux fois par année, de vous débarrasser des déchets spéciaux en collaboration avec Pully et Paudex.

Vous pourrez les amener samedi matin prochain au centre de collecte qui se trouvera sur le parking de la Clergère à Pully.

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET pour la lecture de son rapport et cède la parole à Mme C. SCHIESSER.

*Pour faire suite à l'intervention de M. Lubatti lors du Conseil du 8 mars dernier, concernant l'emplacement de la **place d'évitement au chemin de Champ Pevy**, nous avons élucidé le pourquoi du comment de l'erreur relevée par votre collègue.*

En effet, pour la préparation du préavis, nous avons dû prendre le plan qui avait été adopté par le Conseil d'alors et pour le rendre plus proche de l'état actuel, le service technique avait décalqué les constructions érigées sur les différentes parcelles le long de ce chemin.

Après moult recherches dans les archives communales, il apparaît que lors des AF 18 (Améliorations Foncières), la place d'évitement était prévue du côté droit en descendant le chemin et aucun document signalant une quelconque demande de changement d'emplacement n'a été trouvée. Des contrôles effectués sur les différents plans cadastraux démontrent que ceux-ci sont conformes à l'existant. Par conséquent, le plan légalisé pour l'adoption du PPA de 1988 était inexact, d'où l'erreur sur le plan présenté dans le préavis 01/2007.

Ces renseignements ont déjà été transmis à M. Lubatti par courrier à son intention.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER pour sa lecture.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. P. FARDEL étant absent, la CCU n'a pas de communication à faire.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. BARTOLACELLI fait lecture du rapport de la dite commission.

« Au nom de la CCAR, je tiens ici à remercier M. MUHEIM, non pas en temps que Syndic mais plus particulièrement comme Président de Lausanne Région, pour l'invitation qu'il a adressée à la CCAR de pouvoir assister à son assemblée générale qui s'est tenue le 19 avril 2007 à 17h00 dans cette même salle. M. Delaplace et moi-même avons répondu présent.

Nous avons écouté le message de son Président, notamment sur des sujets importants comme le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges). Un projet qui se veut ambitieux et, comme nous avons pu le constater, tient particulièrement à cœur de notre Syndic, dans lequel Belmont est et sera impliquée dans le futur comme d'autres communes, afin de permettre l'accueil d'env. 40'000 habitants et 30'000 emplois d'ici 2020.

Il est donc important que le Canton et les communes s'unissent afin de placer l'agglomération sur la voie d'un développement durable, notamment en coordonnant étroitement leurs efforts dans le domaine de l'urbanisation, les transports publics et les mobilités douces dans le but d'un rapprochement ville-campagne.

Enfin, nous avons pu entendre Mme Jacqueline Maurer Mayor, conseillère d'Etat sortante, nous relater les dix ans passés au Dpt de l'Economie.

J'invite donc chaque conseiller et conseillère d'assister au moins une fois à une assemblée générale de Lausanne-Région (la prochaine aura lieu le 13.09.07 à 17h00 à Bussigny). »

M. MAYOR remercie M. BERTOLACELLI pour la lecture de son rapport.

6. PREAVIS N° 03/2007

Financement du déficit d'exploitation du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM

Commission technique : MM. GENAINE, Président, MM. HULMANN, TRUMIC

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY

CCAR : M. BARTOLACELLI, Président, Mmes RODONDI, ZOIA, MM. DELAPLACE, STUTZ

M. MAYOR prie M. GENAINE de donner lecture du rapport de la Commission technique et le remercie ensuite pour le travail accompli ainsi que tous les membres de la commission.

M. MAYOR prie M. HENCHOZ de la Commission des finances de donner lecture du rapport de sa commission.

M. MAYOR remercie ensuite M. HENCHOZ et la commission au complet pour l'excellence de leur travail.

M. MAYOR donne ensuite la parole à Mme RODONDI pour la lecture du rapport de la CCAR, rapport raccourci pour éviter des redondances.

M. MAYOR remercie Mme RODONDI pour sa lecture et la CCAR pour son travail et ouvre la discussion.

M. CHAPALAY, ayant été consulter le Registre du commerce, indique que le CIGN a 23 administrateurs, dont 4 avec signature collective à deux et le directeur avec signature individuelle, ce qui n'est pas judicieux. Il demande à la Municipalité de bien vouloir intervenir auprès du CIGM pour que toutes les signatures soient collectives ; M. MUHEIM indique que le représentant de Belmont fera part de ce souhait lors de la prochaine assemblée générale.

M. GENAINE relève le cas, paru dans la presse, du projet de patinoire à Puidoux et suppose que la commune de Belmont sera appelée à participer financièrement, ce qui engendrait de nouveaux frais et insiste pour que la Municipalité s'oppose formellement à cela.

M. G. MUHEIM lui donne plusieurs explications et l'informe que la Municipalité partage son avis. Dans le cas contraire, il appartiendrait au Conseil d'en décider.

M. GENAINE est satisfait de la réponse et M. MAYOR précise qu'il partage personnellement cet avis.

M. MAYOR, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis.

Vote : Le préavis N° 03/2007 est accepté à la majorité, moins trois abstentions et sans avis contraire.

7. PREAVIS N° 04/2007

PQ « En Arnier II » - Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Commission technique : M. DE PIERRI, Président, MM. BELARDINELLI, TREPPE

CCU : M. FARDEL, Président, Mme OGUEY-ARAYMON, MM. GIRARD, SEEGER, TURATTI

La Commission technique et la CCU ayant fait un rapport commun, M. MAYOR cède la parole à M. TREPPE pour la lecture de ce dernier.

Ce dernier soulève deux petites rectifications à faire en page 1 dont les deux 1^{er} alinéas sont caduques, ainsi qu'au point 1 de la page 3 où il faut compléter « En Arnier II ».

M. MAYOR remercie M. TREPPE pour sa lecture, ainsi que les deux commissions pour leur travail en commun.

M. G. MUHEIM tient juste à préciser qu'au point 3 du rapport de la Commission, « seuls les frais d'une nouvelle étude » seraient à la charge de la commune.

M. MAYOR ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis avant de passer au vote.

Vote : Le préavis n° 04/2007 est accepté à la majorité, moins cinq abstentions et sans avis contraire.

8. PREAVIS N° 05/2007

Réseau d'eau potable – Modification de la prise d'eau sur les conduites de transport de la Ville de Lausanne – Sécurisation et rénovation du bâtiment de la STAP Mouette-Sécurisation des réservoirs

Commission technique : M. CHAPALAY, Président, MM. IUBATTI, MORET

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY

M. MAYOR prie M. CHAPALAY de donner lecture du rapport de la Commission technique.

M. MAYOR le remercie ensuite pour le travail accompli ainsi qu'à l'ensemble de la commission. Il relève les schémas très explicites joints au dit rapport.

M. MAYOR demande ensuite à Mme PINTO de faire lecture du rapport de la Commission des finances.

Il remercie ensuite Mme PINTO pour sa lecture et l'ensemble de la commission puis ouvre la discussion.

M. MARKIDES demande si au point 2 une 2^e prise d'eau est prévue.

M. P. MICHELET le renseigne et M. MARKIDES est satisfait de la réponse.

M. PASCHE soulève le cas de « préavis d'urgence » et pense que concernant la modification des prises d'eau il n'y a rien à discuter. Concernant la rénovation du bâtiment, il demande si l'urgence est avérée et si d'autres bâtiments communaux devaient être rénovés dans un proche avenir ?

M. G. MUHEIM lui répond que la notion d'urgence, pour ce préavis, est en relation avec sa soumission au Conseil, initialement agendée au 31 mai. Le fait d'avoir avancé la date à ce soir a empêché la Municipalité de faire parvenir le préavis aux Commissions avant la date de sa présentation. Les travaux relatifs au bâtiment STAP / Mouette ne présentent pas d'urgence, mais dans le cas d'espèce, « l'occasion fait le larron » !

M. PASCHE est satisfait de la réponse.

M. CAVIN a pris connaissance du préavis et du rapport de la commission technique. La Municipalité est-elle favorable ou non à la proposition de la Commission technique. Un montant sera-t-il nécessaire et validé par le Conseil ?

M. P. MICHELET remercie la C.T. pour sa proposition et va voir, avec notre bureau spécialisé en la matière, dans quelle mesure cette suggestion peut être étudiée.

Il n'y a donc pas de chiffrage financier effectué et le coût éventuel de la proposition pourrait figurer dans un prochain budget.

M. CAVIN est satisfait de la réponse.

Avant de passer au vote, M. MAYOR relit les conclusions du préavis n° 05/2007.

Vote : Le préavis n° 05/2007 est accepté à l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention.

9. Divers et propositions individuelles

M. DELAPLACE pose une question à M. G. MUHEIM Syndic et Municipal de police :
*« La presse a fait état que le Corps de Police de Pully allait pouvoir acquérir 39 équipements radio POLYCOM, pour près de Fr. 250'000.- ; le Conseil communal de Pully aurait par contre refusé de voter les frais d'exploitation pour 2007 (Fr. 24'000.-)
Comme je crois le comprendre, l'achat en question est reporté dans le temps. L'article de presse mentionne aussi que les frais de fonctionnement annuels seront de Fr. 45'000.- mais sans préciser à charge de qui.*

Si opérationnellement cette acquisition est très positive, elle ne devrait, selon moi, pas avoir d'incidences financières pour la commune de Belmont. En effet, la convention de rattachement à la police intercommunale précise que c'est la commune de Pully qui met les moyens à disposition, notamment le personnel, son équipement et les locaux ».
Est-ce bien le cas ?

M. G. MUHEIM répond que le municipal de police confirme la vision de M. DELAPLACE. La convention est très claire à ce sujet et le Conseil communal de Pully en est parfaitement conscient, puisque ce point n'a pas fait l'objet de discussions en séance plénière.

Ces nouveaux équipements ont été discutés au sein du Comité de notre Police intercommunale, et agréés par les 4 partenaires.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour ses explications.

M. GENAINE rappelle que le 17 juin prochain on est appelé à voter sur l'initiative « la parole aux communes ».

M. G. MUHEIM répond que le Comité d'initiative a écrit à chaque membre de la Municipalité, qui n'en a pas débattu. Dès lors, il propose que la Municipalité donne sa position lors du prochain Conseil, soit le 31 mai prochain.

Avant de lever la séance, M. MAYOR salue la présence de MM. WARNERY et BURNIER, personnes qu'il a omis de saluer en ouverture de conseil

* * * *

M. MAYOR clôt la séance à 21h40 en remerciant l'assemblée pour sa participation et souhaite à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :	
Jean-Marc MAYOR	Claudine JACQUAT
Président	Secrétaire

P. S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc.